

LES POPULATIONS IMMIGRÉES, CES GRANDES ABSENTES DE LA POLITIQUE CULTURELLE !

La conception unificatrice de la République n'a pas contribué en France à une vision plurielle de la diversité. Ignorées du droit commun par la politique culturelle, les initiatives créatrices des « cultures de l'immigration » ont le plus souvent été reléguées au social, à la politique de la ville. Pour un résultat qui, plutôt que de renforcer une approche de la diversité culturelle et du cosmopolitisme, a favorisé le repli identitaire.

HÉDI CHENCHABI

H

istoriquement, la France s'est construite à travers les vagues successives d'immigrés et de peuples venus d'ailleurs. Cette mosaïque de populations aux histoires singulières et collectives a façonné l'Hexagone et constitué un apport de main-d'œuvre utile, indispensable (et corvéable à merci), mais également d'entrepreneurs et d'artistes porteurs de cultures riches et anciennes. Certains venaient de plus loin encore, comme les soldats coloniaux démobilisés après les deux guerres mondiales ou la main-d'œuvre maghrébine et asiatique, qui serait plus tard africaine et turque.

Durant les périodes de crise économique et sociale, l'histoire de France est marquée par la montée de la xénophobie et du racisme et par le rejet du cosmopolitisme. La stigmatisation de l'autre et le refus des étrangers vont ponctuer une histoire faite de générosité, d'ouverture et de fraternité, mais aussi de fermeture et de fabrication de boucs émissaires.

Ainsi, durant la crise économique de la fin du XIX^e siècle, les autochtones ont critiqué et rejeté une main-d'œuvre exploitée par les employeurs et qu'ils jugeaient « soumise ». On faisait grève contre l'embauche des Piémontais, on rejetait les étrangers à Marseille et ailleurs. Puis, vers les années 1930-1940, ce sont les Italiens et les mineurs polonais qui ont été la cible d'une presse déchaînée et de réactions hostiles dans le monde ouvrier français, qui se sont traduites par des expulsions massives de familles entières de Polonais. La page sombre de l'injustice faite aux Juifs de France et/ou étrangers fuyant le fascisme a été largement entachée de la haine de l'autre et de la phobie du cosmopolitisme qui « menaçait » l'identité de la France.

Le rapport à l'autre obéit à ces deux logiques contradictoires : ouverture et fermeture. Alors que l'acceptation de l'étranger se caractérise dans tous les domaines de la vie sociale, économique, culturelle, sportive et syndicale par un enrichissement de la France, l'idéologie nationaliste et raciste, ancrée dans la pensée réactionnaire et d'extrême droite française, se manifeste à travers une attitude de rejet des minorités, dans une société en crise de valeurs. Hier comme aujourd'hui, l'ennemi est vite désigné, l'étranger, le cosmopolite et le minoritaire. La diversité, le multiculturalisme, le cosmopolitisme constituent encore pour de nombreux leaders d'opinion ce qui cause le malheur de la nation et ce qui altère son identité fantasmée.

IMMIGRATION ET DIVERSITÉ CULTURELLE EN FRANCE : ÉTAT DES LIEUX

L'analyse des politiques culturelles dans le domaine de l'intégration culturelle des immigrés et de leurs enfants en France montre à quel point la situation de ce pays est particulière : les spécificités culturelles et religieuses n'ont pas toujours eu le caractère conflictuel et clivant qu'elles ont aujourd'hui. Un nouveau tournant est intervenu à partir des indépendances des anciennes colonies. Les années 1960 ont été marquées par une gestion de l'immigration de main-d'œuvre en lien avec les États d'origine, par la mise en place d'offices et d'outils de régulation, le logement étant une priorité (politique de construction de foyers pour hommes seuls) ; l'approche culturelle spécifique, en vase clos, était aussi la règle, de sorte que ces hommes étaient coupés des réalités sociales dans un pays où ils vivaient et travaillaient, et où ils vieillissaient dans la plus grande des solitudes.

Le développement de la vie associative et culturelle dans l'immigration et dans les quartiers populaires a fortement interrogé le rapport de la France à son identité multiple et a posé la question des apports culturels des minorités en d'autres termes. Le lien développé par les politiques publiques entre culture, intégration et diversité voulait répondre à de nouvelles demandes sociales et à l'évolution des attentes de populations qui n'étaient plus de passage mais s'installaient définitivement dans le pays d'accueil. D'une attitude de simple consommateur de produits culturels venus du pays, la jeunesse s'est mise à revendiquer une création culturelle de droit commun et à refuser l'enfermement dans des catégories spécifiques et dans des espaces de relégation. L'émergence d'acteurs culturels et de productions, dans tous les domaines, a été aussi accompagnée par des politiques publiques frileuses, pour ne pas dire méfiantes. Ainsi, sous d'autres formes, allait se maintenir une approche culturelle marquée par le poids de l'histoire coloniale et postcoloniale, par une conception *unicitaire* de la culture en France.

« D'une attitude de simple consommateur de produits culturels venus du pays, la jeunesse s'est mise à revendiquer une création culturelle de droit commun et à refuser l'enfermement dans des catégories spécifiques. »

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 a été marquée par des avancées. Les rapports successifs et études ont défendu d'autres orientations et salué des pratiques différentes. Mais la « brèche » a été de courte durée : les reculs et les restrictions se sont succédés. L'État a affirmé sa volonté de mettre la main sur les politiques d'insertion, d'intégration voire d'assimilation contraintes visant l'encadrement des espaces urbains de la diversité, en précarisant la vie associative autonome, en renforçant les moyens de contrôle et en limitant les moyens des acteurs de la société civile. La culture pour les immigrés était vue comme un supplément d'âme, un luxe. D'où cette volonté, partout dans les territoires, d'affaiblir les acteurs de la culture et d'orienter les moyens et les financements vers des structures d'appui. Cette acception de la diversité ressemble beaucoup aux politiques antérieures qui cantonnaient les immigrés dans leurs spécificités et cultures d'origine (années 1960-1970) ou dans l'interculturalité, qui les concernait en premier, sans les relier à l'ensemble de la société (années 1980-1990). Leurs créations étaient alors centrées sur leur vécu, et la programmation culturelle n'était pas incluse dans le « droit commun ». Ces problématiques qui se voulaient communes allaient de fait concerner des publics spécifiques, des espaces spécifiques, s'intégrant dans des programmes spécifiques !

CULTURES DE L'IMMIGRATION : QUELLES APPROCHES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI ?

Les divers rapports produits, les études et les publications à ce sujet, principalement de 1981 à aujourd'hui, ont fait l'objet de polémiques. La priorité a été systématiquement donnée au traitement social de l'action culturelle dans l'immigration et dans les quartiers. Cette réalité consacre une division entre culture d'élite et culture populaire. *L'interculturalité*, le *métissage*, le *cosmopolitisme*, le *travail de mémoire* constituent des concepts abstraits, qui auraient dû donner lieu à des chantiers de réflexion et de création relevant plus de l'action spécifique. Mais l'État maintient une division du travail culturel caractérisée par l'inégalité de traitement des productions. Ses politiques sont peu cohérentes : s'il construit des équipements culturels (Cité nationale de l'histoire de l'immigration, musée du quai Branly, etc.), c'est aussi pour montrer sa générosité et justifier de nouvelles orientations vis-à-vis des minorités ethniques et culturelles. L'État centralisateur se contente de préserver une culture professionnelle conservatrice pour maintenir le projet d'une culture *unitaire* et sans partage. La diversité reste encore une

exception, un vœu pieux ! On continue de faire *pour*, de faire *à la place de*, et non avec ceux et celles concerné(e)s et compétent(e)s pour promouvoir une écriture plurielle des histoires et des cultures. En France pèse encore un soupçon de remise en question par les minorités de l'histoire unitaire, de l'identité unique, et demeure aussi l'assignation à une certaine représentation d'un cosmopolitisme menaçant l'unité de la nation. Un large consensus s'opère pour que l'autre ait une place limitée dans l'espace culturel et dans la société.

Pour comprendre les enjeux d'hier et d'aujourd'hui, il est important de donner un éclairage historique et de se poser quelques questions : Comment les migrants et les minorités venus des colonies ont-ils marqué cette histoire de l'art et de la culture en France ? Comment les expressions culturelles font-elles évoluer le regard de la société ? Et enfin, comment s'est développé le travail autour de la mémoire et de l'histoire de l'immigration dans le monde associatif et dans les quartiers pour la promotion de la société interculturelle et de l'action artistique ?

LES ANNÉES 1970 : LE RÔLE DES PIONNIERS DE LA DIVERSITÉ

La République, se définissant elle-même comme une et indivisible, a laissé s'installer un fossé entre les cultures de l'immigration et le reste de la société. Tout en considérant ses valeurs comme universelles, elle a refusé toute reconnaissance des expressions culturelles minoritaires par principe. De ce fait, elle ne reconnaît ni les groupes, ni les communautés, ni les cultures minoritaires, mais seulement les « citoyens », individus égaux en droits.

La politique culturelle en direction des immigrés a oscillé pendant plusieurs décennies entre volonté d'assimilation et désir de maintenir une culture d'origine, supposée favoriser un hypothétique retour au pays. La diversité culturelle, que l'on a d'abord appelée le droit à la différence culturelle, n'est certes pas dans la tradition française. Mais, dès les années 1970, une mobilisation des immigrés (Espagnols, Portugais, Maghrébins, Africains) a mis en avant les festivals de l'immigration (trois éditions à partir de 1975), avec une programmation d'un nouveau type. La rupture était claire avec l'approche développée par des États d'origine répressifs qui maintenaient des générations entières dans le folklore et le mythe du pays d'origine et du retour. Cette apparition des organisations de l'immigration a changé la donne : désormais, l'immigration avait ses propres créations culturelles et elle participait à la vie de la cité.

LES ANNÉES 1980-1990 : LES LUTTES DE L'IMMIGRATION, LES MARCHES POUR L'ÉGALITÉ ET LA QUESTION CULTURELLE

La gauche au pouvoir en 1981 a souhaité tenir compte des réalités de l'immigration et de son évolution (regroupement familial, fin du mythe du retour et installation durable des immigrés et de leurs familles...), et remédier à cette situation de marginalisation de l'immigration et de la deuxième génération. Le rapport Gaspard¹ a proposé, dans un contexte nouveau, des mesures dans le domaine social, mais aussi pour la première fois dans le domaine culturel.

Pour répondre aux préoccupations culturelles et interculturelles des mouvements de l'immigration, le décret scélérat de 1939 qui interdisait le droit d'association pour les étrangers a été abrogé, et les marches pour l'égalité (1983, 1984 et 1985) ont impulsé une nouvelle dynamique. Ce double mouvement par le haut et par le bas a fortement impacté le rapport aux minorités culturelles.

La spécificité de l'action culturelle en direction des immigrés a constitué depuis cette date une orientation, une alternative dotée de moyens et d'outils mis en place par l'État, notamment le Fonds d'action sociale (FAS) pour les immigrés et leurs familles créé en 1958.

La nouvelle politique culturelle impulsée par Jack Lang et la prise en compte de la dimension culturelle dans les quartiers ont permis aussi l'effervescence de la création des minorités, et fait émerger, jusqu'à nos jours, des artistes et des créateurs de renommée nationale et internationale dans tous les domaines de la création artistique.

Pourtant, ce bouillonnement culturel n'a pas été suivi des effets escomptés. Le ministère de la Culture a considéré que cette expression culturelle, à quelques exceptions près, n'était pas de son ressort mais de celui de la politique de la ville. Il l'a traitée comme une dynamique « hors les murs », étrangère aux institutions et équipements culturels, et relevant des programmes spécifiques soutenus par l'action sociale puis par les collectivités, par le biais de la politique de la ville. La place a été laissée libre aux replis identitaires, aux communautarismes et aux déserts culturels dans les quartiers de la diversité, comme nous le constatons aujourd'hui.

Une certaine conception *unificatrice* de la culture ainsi que des programmes et financements spécifiques n'ont pas favorisé une vision plurielle de ce qu'on appelle la France de la diversité.

LA DIVERSITÉ ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville (depuis les années 1980) est, de par son histoire, très caractéristique de cette approche particulière des populations et de leurs cultures. L'évolution des orientations et l'affectation de moyens, ces deux dernières décennies, ont été encadrées par une conception républicaine du « vivre ensemble », comme en atteste la création du Haut Conseil à l'intégration dès 1989, qui allait alimenter les politiques d'orientation et d'approche de l'immigration et des droits. Progressivement, ce qu'on a pu appeler le « modèle français d'intégration » a organisé le consensus républicain autour du refus d'un développement séparé des minorités culturelles, auquel a été substitué la promotion de la diversité culturelle comme richesse commune à partager. Le formatage des appels à projets et l'instrumentalisation de la vie associative n'ont laissé que trop peu de place aux projets et initiatives autonomes, notamment ceux produits par les acteurs culturels de l'immigration (festivals, fêtes de quartier...).

Cela s'est fait par la mise en œuvre de politiques restrictives et d'un quadrillage des espaces, sous couvert de concertation avec les habitants, tout en développant un clientélisme qui ne disait pas son nom. Ainsi, derrière une démarche de consultation des habitants, s'est opérée une nouvelle donne : le contrôle des acteurs et la validation de leurs initiatives sont devenus la règle du jeu, d'où une technicité des propositions et le peu de marge donné aux expérimentations et soutiens aux initiatives locales portées par les acteurs de la diversité.

La prolifération d'initiatives, de structures et de projets culturels dans les quartiers est à cet égard caractéristique de cette tendance culturelle lourde de la France : confier à des experts, des acteurs généralistes et compétents le rôle de médiateur auprès des habitants, des jeunes, des enfants des quartiers de la diversité, faisant disparaître une politique de formation et d'accompagnement des projets et des jeunes (formation à l'animation, à la gestion associative, soutien à la création d'activités culturelles...), et générant le sentiment réel d'une course d'obstacles pour faire aboutir des initiatives innovantes. Ainsi, si l'on compare la période 1980-1990 et celle qui s'étend de 2000 à aujourd'hui, on observe objectivement une disparition et une précarisation des initiatives issues de cette

« Les politiques culturelles successives, depuis Malraux, n'ont pas considéré les apports culturels de l'immigration comme faisant partie d'une histoire commune et partagée. »

mouvance associative et culturelle qui voulait promouvoir le métissage et le cosmopolitisme au détriment du repli identitaire et de l'avancée du communautarisme, ainsi que de la municipalisation de la vie associative et culturelle. Les institutions, les collectivités et les pratiques actuelles assignent les citoyens, les minorités à des fonctions, des places et des rôles de relégation. La ségrégation est vécue comme une réalité qui éloigne les gens de l'action citoyenne, de l'égalité. La multiplication des listes autonomes de la diversité aux niveaux local et régional traduit une frustration et souligne cette difficulté à faire vivre effectivement une diversité partagée et non de façade.

Comme pour l'interculturalité dans les années 1980-1990, la diversité est plus un slogan creux, qui ne constitue pas un vécu quotidien partagé. En fait, chacun met ce qu'il veut dans ce concept « fourre-tout », pour ne pas dire ce slogan à la carte, qui ne peut plus leurrer les principaux intéressés.

UNE POLITIQUE CULTURELLE « UNITAIRE »

La logique centralisatrice et le concept d'exception culturelle française, par opposition aux modèles anglo-saxons, sont à la base de cette évolution. La France propose une culture commune, une langue et une éducation nationales pour tous. La culture est l'affaire de l'État, qui veille sur le patrimoine et ses institutions culturelles. Les politiques culturelles successives, depuis Malraux, n'ont pas considéré les apports culturels de l'immigration comme faisant partie d'une histoire commune et partagée.

Cette conception unitaire et élitiste n'a pas favorisé une vision plurielle de ce qu'on appelle la France de la diversité. Même la création du musée de l'Immigration, en 2004, n'a fondamentalement rien changé au rapport qu'entretient la France avec des cultures ancrées dans le pays et faisant partie du paysage de la diversité (terme largement relayé à partir des années 2000). Confrontée à un débat au centre duquel se trouve la figure de l'étranger, la France a besoin d'une révolution culturelle pour en finir avec l'ethnoculturalisme. Des générations doivent encore se battre pour la connaissance et la reconnaissance de ces cultures qui font de la France ce qu'elle est : une terre de métissage et de rencontres.

Depuis les années 1980, la question interculturelle est principalement portée par les acteurs associatifs et de la société civile, et elle a cessé d'être une orientation nationale dans les années 1990. Alors que l'État reconnaît les initiatives européennes dans ce domaine, il éprouve les pires difficultés à promouvoir à l'intérieur de ses frontières l'interculturalité comme une démarche commune

qui transcende les appartenances et les territoires. La mise en avant des « valeurs républicaines » se renforce, d'autant plus que le *pacte républicain* semble davantage fragilisé par le double effet contraire des discours identitaires, du relativisme des valeurs et de l'ethnicisation du débat et des questions sociales. La référence à l'interculturel puis à la diversité dans les discours publics a quasiment disparu des sphères politique, médiatique et intellectuelle ces dernières années, pour laisser place à l'exception culturelle et aux idées nauséabondes du « choc des civilisations » et de l'identité nationale menacée.

DIVERSITÉ OU UNIFORMITÉ ? LA QUESTION DES LIBERTÉS DANS UN DÉBAT CLIVANT ET FAUSSÉ

Les débats, depuis plusieurs décennies, sur le voile à l'école, l'intégration, les quartiers, la *burqa* et le *burkini* posent deux questions fondamentales :

– Pourquoi la France des Lumières a-t-elle abandonné les politiques positives et l'orientalisme éclairé, qui donnaient place aux langues et cultures d'origine, pour laisser prospérer l'Islam politique et obscurantiste dans l'immigration et dans les quartiers ?

– Pourquoi l'interculturalisme, le cosmopolitisme et les cultures de banlieue porteurs de messages d'ouverture et de métissage ont-ils été combattus par des politiques publiques qui, depuis plusieurs décennies, ont relégué les quartiers populaires et livré les espaces de la diversité aux replis identitaires, aux trafics, au désespoir et au clientélisme politique et municipal, orientation encore une fois désastreuse ayant eu pour conséquences une discrimination sociale et spatiale aggravée, une participation citoyenne effective entravée et une démocratie *restreinte* pour les étrangers ?

Depuis le XIX^e siècle, le cosmopolitisme est aussi un projet politique, une idéologie héritée des Lumières, selon laquelle le seul fondement d'une communauté politique ne peut être que les principes universels, ceux des droits de l'homme et la démocratie. Ce projet politique a été combattu hier, et l'est encore de manière farouche aujourd'hui, par la réaction. Les cibles changent, mais les fondements de la haine de l'autre et de la diversité sont les mêmes !

Avant d'être un projet politique, le cosmopolitisme est un état de fait résultant de la mondialisation, une réalité que vivent toutes les nations et tous les peuples, avec des effets négatifs et des phénomènes réels d'inégalité et de domination. Le monde est désormais un tout unifié où les diverses cultures se croisent, s'affrontent, collaborent en transcendant l'espace-temps, en partageant des valeurs communes, des biens de consommation industriels et culturels et des services,

mais aussi de l'affection et des complicités. Les nouvelles technologies et l'émergence d'une communication immédiate et instantanée font de la planète un village où rien n'échappe à personne, avec une circulation éclair de l'information, des échanges nécessaires entre individus, cultures et peuples porteurs de valeurs universelles.

LE CHOIX DU COSMOPOLITISME PEUT ÊTRE ASSUMÉ !

Le mouvement de l'histoire nous conduit objectivement vers une société plus métissée, plus cosmopolite, qui correspond à la réalité de notre histoire, à nos valeurs très anciennes. Le combat idéologique actuel et la montée des pensées extrémistes s'attaquent au socle des valeurs de la République. L'ennemi est tout désigné : le cosmopolite, les minorités, le différent.

Derrière le refus de l'autre et de ce qu'il représente comme figure du mal, de l'intrus qui « prend notre travail », « mange notre pain », ce qui est combattu c'est fondamentalement les libertés de conscience, d'expression, d'association posées dans la Déclaration de 1789 et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'universel (la démocratie, la tolérance, les droits de l'homme) est tout ce qui reste comme fondement politique à notre société démocratique, métissée et enrichie sur les plans économique et culturel par son rapport aux autres sociétés et

cultures. L'ethnocentrisme à la française veut bénéficier des bienfaits de ces rencontres, des opportunités de la proximité culturelle et politique (l'Afrique, le Maghreb...), mais refuse les conséquences concrètes de cet universel, à savoir plus de diversité politique, religieuse, culturelle, plus de métissage et de cosmopolitisme assumés.

Personne en France n'a le monopole de la liberté ; celle-ci protège également les minorités politiques et religieuses, aussi dérangeantes que soient leurs pratiques. La défense de la République ne justifie pas toutes les atteintes aux libertés publiques, ce refus manifeste d'une culture partagée.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Hédi Chenchabi, *Histoire, mémoires, cultures de l'immigration : trente ans d'apports des associations*, Paris, CNHI, 2007.
- Françoise Gaspard, *L'Information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France. Bilan et propositions*, rapport au secrétaire d'État chargé des Immigrés, Paris, 1982.
- Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Le Seuil, 1998.
- Edward W. Said, *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard, 2000.
- Thierry Tuot, *La Grande Nation : pour une société inclusive*, rapport sur la refondation des politiques d'intégration, Paris, 2013.

1. Voir la référence du rapport Gaspard dans notre rubrique ci-contre.